

### INFORMATION SUR LA LEGIONELLOSE POUR LES MODULES SANITAIRES

*Ce texte a été élaboré avec l'appui des experts de l'institut national de recherche et de sécurité (INRS)*

#### 1. Le risque légionellose

Lorsque le modulaire sanitaire n'est pas utilisé quotidiennement, par exemple lors d'un arrêt d'activité (congs, entre 2 locations...) et lorsque la température ambiante est élevée, par exemple lors des saisons chaudes, la présence d'eau dans les circuits mal purgés peut entraîner le développement de bactéries telles que la légionnelle et présenter un risque grave pour la santé humaine.

Les légionnelles sont des bactéries qui prolifèrent dans l'eau à des températures comprises entre 25 et 43 °C. La présence de tartre et de matières organiques ou minérales dans l'eau favorise également leur croissance.

Les personnes s'infectent par inhalation d'un aérosol de fines gouttelettes d'eau (taille inférieure à 5 µm) contaminées par des légionnelles, comme celles produites par les douches d'installations sanitaires contaminées. Il existe différentes formes cliniques liées à une infection par des légionnelles, notamment la légionellose, infection pulmonaire grave qui peut conduire au décès en l'absence de traitement adapté. Le risque d'inhaler ces bactéries peut survenir dans la douche.

#### 2. Mesures générales de prévention

Des mesures de prévention doivent être prises pour éviter le risque de développement des légionnelles dans les réservoirs et le réseau de distribution des modules sanitaires.

En milieu extérieur, les installations seront placées de préférence dans des endroits ombragés. En milieu intérieur : à l'écart des sources de chaleur.

Les modules sanitaires doivent dans la mesure du possible, être directement raccordés à un réseau d'eau potable. Les matériaux des tuyaux utilisés doivent être choisis pour résister à l'entartrage, à la corrosion et à la formation de biofilm (micro-organismes, algues...). Un adoucisseur d'eau peut être installé en amont du raccordement à ce réseau d'eau en particulier dans les régions où l'eau est calcaire. Entre deux chantiers ou en cas de non-utilisation prolongée (plusieurs semaines), le volume d'eau de tous les tuyaux de raccordement au réseau doit être vidangé. Un nettoyage et une désinfection de l'installation doivent être prévus préalablement à sa réutilisation.

En cas de stockage de l'eau utilisée pour les douches (ballon d'eau chaude) l'eau devra être portée à une température supérieure ou égale à 55 °C avant son utilisation. Toutefois, pour éviter le risque de brûlure, la température maximale de l'eau aux points de puisage doit être au maximum de 50 °C. Pour atteindre cet objectif, le mitigeur utilisé pendant la douche doit être placé au plus près du point de puisage.

### **3. Entretien quotidien des installations**

Si la température extérieure est favorable au réchauffement naturel de l'eau et donc potentiellement au développement des légionnelles (ambiance chaude sur le chantier) ou si l'installation est exposée aux rayons du soleil, il sera nécessaire, avant la première utilisation, de purger le volume d'eau ayant stagné dans le circuit. La purge peut être réalisée en plaçant le pommeau de la douche dans le bac à douche de manière à ne pas produire de brouillard d'eau.

### **4. Traçabilité**

La traçabilité des opérations d'entretien des installations d'eau visant à prévenir le risque de légionellose peut être par exemple formalisée en apposant une étiquette avec la date de l'intervention sur le chauffe-eau.